



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le 6 juin 2013

Mise en service du 3^{ème} radar-vitesse fixe discriminant dans le Val-d'Oise

Un radar-vitesse fixe discriminant VL/PL situé sur la RN 104, au niveau de la commune de LOUVRES (95) sera mis en service à partir du **7 juin 2013 à 0h00**, dans le sens Roissy – Cergy.

Qu'est-ce qu'un radar vitesse fixe discriminant ?

Le radar-vitesse discriminant permet de différencier les poids-lourds des véhicules légers. Il permet également d'identifier avec certitude la voie de circulation du contrevenant dans le cas où plusieurs véhicules sont présents sur les clichés d'infraction.

Les deux autres radars-vitesse fixes discriminants sont respectivement installés à Attainville sur la RN 104 (sens Cergy – Roissy) et à Gonesse sur la D170 (sens A1 vers Gonesse).

